

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES
DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT
DE ROUEN
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 18 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N°4**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018
BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur Patrice DUPRAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Budget Réseau de chaleur :

La cession du réseau de chaleur à la MRN aura lieu le 1^{er} juillet 2018.

- Recettes : elles sont composées sur les 6 premiers mois des recettes part fixe et part variable aux tarifs conclus avec les clients de VESUVE.
A partir du 1^{er} juillet 2018, les recettes seront uniquement constituées du tarif fixé dans la convention avec la Métropole, soit 21€ HT/MWh thermique (base mai 2016).
L'hypothèse de consommation des clients retenue pour 2018 est de 73 000 MWh.
- Dépenses : elles sont composées pour la première moitié de l'année des charges habituelles de fonctionnement constatées les années précédentes. Suite à la cession du réseau de chaleur à la Métropole, le SMEDAR conserve l'activité Production. Les dépenses seront alors modifiées de la façon suivante :
 - Pour le SMEDAR : gestion de la STP, quote-part de fluides et 7% de la valeur nette des immobilisations.
 - Pour la MRN : gestion du réseau, fluides et entretien/maintenance, personnel et 93% de la valeur nette des immobilisations.

Le SMEDAR pourra se satisfaire de transmettre sa compétence réseau à la MRN dans des conditions financières saines et stabilisées.

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-10 et L 2312-1,

Vu l'avis favorables de la commission des finances du 20 septembre 2017,

Ayant entendu l'exposé du Président, Monsieur Patrice DUPRAY,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte des orientations budgétaires du budget annexe du réseau de chaleur pour l'année 2018.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE RESIDENT



PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20171018-4-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 25/10/2017
Publication : 25/10/2017